



Afin de participer à une compétition de golf, chaque joueur doit fournir un certificat médical conforme au code du sport. Il permet la délivrance de la première licence sportive. Chaque club enregistre et conserve les certificats médicaux originaux ou les copies de leurs membres. Si vous souhaitez vous mettre au golf, il vous suffit de demander votre certificat médical auprès de votre médecin, et d'y ajouter votre numéro de licence de la FFGolf. Afin de se faire enregistrer et de participer à une compétition de golf, le joueur doit présenter un certificat médical datant de moins de 12 mois. Celui-ci sera valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Avant l'hiver, pensez à prendre rendez-vous pour votre certificat médical.